

P **T** **S** **M** 03

PROJET TERRITORIAL DE SANTÉ MENTALE de l'Allier



A la parution du décret de juillet 2017, le Directeur de l'Agence Régionale de Santé de la région Auvergne-Rhône-Alpes a sollicité le Conseil Territorial de Santé en sa Commission Spécialisée en Santé Mentale pour l'élaboration des Projets Territoriaux de Santé Mentale de la région, dont celui de l'Allier.

Qu'est-ce que c'est ?

Un projet qui vise à améliorer la prise en charge de la santé mentale au sein du territoire.

Pourquoi ?

L'objectif est de réorganiser la santé mentale et la psychiatrie à l'échelle départementale afin de répondre aux besoins de la population localement.

Comment ?

Le PTSM a été élaboré et mis en œuvre à l'initiative des professionnels intervenant dans le champ de la santé mentale, des représentants des usagers et des collectivités territoriales.

Par la rédaction d'un diagnostic partagé territorial de Santé Mentale de l'Allier
https://sante.gouv.fr/IMG/pdf/dtstm_03.pdf

Par la rédaction d'une feuille de route du PTSM03
https://www.auvergne-rhone-alpes.ars.sante.fr/recherche-globale?search_ars=PTSM

Pour qui ?

Toute la population du département de l'Allier : Nous avons tous une santé mentale !

Quand ?

La construction du PTSM pour le département de l'Allier a débuté dès la publication du décret de juillet 2017 et se poursuit par la mise en œuvre des 14 fiches-actions.

Mise en œuvre des fiches actions

de la feuille de route du PTSM03 en travaillant avec de multiples partenaires

